

CONFRONTATIONS



l'accès à l'investissement et l'agilité des écosystèmes d'innovation sont les conditions sine qua non de la réussite de la mutation des entreprises. (Mai 2016)



NOS RECOMMANDATIONS

« Innover à l'ère du numérique : réinventons notre économie »

• INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN POUR REUSSIR LA TRANSITION NUMERIQUE

1. Adapter les systèmes d'éducation et de formation aux besoins du 21^{ème} siècle

- S'assurer que les compétences numériques soient incluses dans les programmes d'étude de la primaire à l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes (aujourd'hui, seulement 20% des formations ont cette dimension numérique)
- Développer des **nouveaux outils pédagogiques** comme les MOOCS (cours en ligne ouverts à tous) et SPOOCS (cours en ligne en cercle restreint) de qualité et de nouvelles formes d'éducation à moindre coût afin qu'elles soient accessibles au plus grand nombre. Une évaluation européenne de ces outils est recommandée.
- Promouvoir l'**apprentissage tout au long de la vie** au travers notamment de nouvelles méthodes de formation incluant le numérique (e-learning, blended learning...) ... accessible à tous les travailleurs.

2. Adopter une approche holistique vis-à-vis des compétences

- Favoriser une éducation adaptée à l'ère du numérique : l'enjeu est non seulement de doter les générations actuelles et futures des **compétences techniques** liées aux nouvelles technologies mais aussi **d'intégrer une nouvelle culture** : celle de la collaboration et de l'entrepreneuriat. Les compétences recherchées vont plus loin que l'apprentissage du code. Il faut être capable d'apprendre à oser, d'avoir une pensée critique, de développer sa créativité, de travailler en collaboration...
- Parvenir à passer d'une gestion des emplois (qui tend à vouloir préserver les emplois existants coûte que coûte ; ce qui tend à accélérer les délocalisations, plutôt que de penser à leur redéploiement sur le territoire européen) à une **gestion des compétences** que les outils numériques permettent.
- **Soutenir la coopération entre le monde de l'entreprise et les autres parties prenantes** afin d'adapter la formation professionnelle et académique aux besoins du marché du travail.
- Enrichir le contenu des formations professionnelles pour bâtir un « socle commun » de compétences digitales
- Se donner les moyens nécessaires pour investir dans les compétences. **L'investissement dans le capital humain**, par les acteurs privés mais aussi via le Plan d'investissement d'avenir européen doit être effectif.

3. Soutenir la mobilité des talents en Europe

- Favoriser l'accueil de nouveaux talents à travers l'adoption d'un « **European Start-up Visa** »
- **Etendre le programme Erasmus entrepreneurs à l'international** pour favoriser la mobilité des entrepreneurs dès la phase d'incubation

4. Accompagner les mutations du marché du travail et les nouvelles formes de travail

- Porter une **réflexion européenne avec l'ensemble des parties prenantes sur les évolutions du modèle social** à l'ère digitale et inciter les Etats Membres à engager une **réflexion sur le partage de la valeur**
- Développer des **indicateurs sociaux** pour suivre cette évolution sociétale

5. Placer le dialogue social au centre de la transformation numérique

- S'assurer de la prise en compte des défis de la transformation digitale dans le Dialogue Social européen et national à tous les niveaux

CONFRONTATIONS



- Partenaires sociaux et entreprises doivent mettre en place des **solutions pérennes pour maintenir la compétitivité des entreprises tout en assurant la requalification des travailleurs.**
- Intégrer cette nouvelle culture au sein des entreprises avec une **approche de management horizontale** plutôt que verticale. Promouvoir la notion de coopération plutôt que de hiérarchie.

• RENFORCER LA COMPETITIVITE EUROPEENNE PAR LA NUMERISATION DE L'INDUSTRIE

1. Créer un véritable marché commun unifié

- Poursuivre les efforts **d'harmonisation fiscale en Europe**
- Poursuivre la simplification administrative initiée dans le cadre de Better Regulation
- Faciliter la croissance des start-ups en Europe en créant un **statut d'entreprise innovante européenne**

2. Mener une Stratégie Numérique européenne ambitieuse et concertée

- Porter une **ambition stratégique catalysant les initiatives privées**, en s'inspirant du succès des initiatives du type « Industrie 4.0» en Allemagne en favorisant les démarches de coopération et d'alliances
- **Définir une feuille de route avec des chantiers-clés** (ex: objets connectés, cloud européen, cybersécurité...) autour de secteurs industriels ciblés (énergie, transport, santé...) afin de trouver une chaîne harmonisée entre la recherche, l'innovation et le marché et les coordonner avec des appels à projet européens
- Promouvoir des **partenariats publics-privés au profit du numérique** (modèle de l'initiative ECSEL91 dans le secteur électronique ou d'IMI- Innovative Medicines Initiative- dans le secteur de la santé)
- Mettre en place un **réseau social d'interconnexion des chefs d'entreprises PME et ETI**
- **Être leader en matière de standards** permettant d'assurer la sécurité des dispositifs, de développer la confiance des utilisateurs et prévoir l'interopérabilité des systèmes

3. Appuyer nos entreprises innovantes dans leur internationalisation

- Mettre en place une véritable « **diplomatie de l'innovation** » visant à simplifier les aides à l'internationalisation et mieux accompagner les entreprises souhaitant s'implanter à l'étranger
- Créer un **guichet unique** pour centraliser les informations et les démarches d'internationalisation

4. Données : Avoir un cadre réglementaire favorable à l'innovation

- Le respect des données personnelles doit être réaffirmé comme un droit fondamental, tout en œuvrant pour établir un cadre qui puisse **garantir une portabilité des données et une portabilité des droits**
- Encourager l'harmonisation des dispositifs prévus dans le nouveau Règlement général sur la protection des données (GDPR)
- Soutenir la création d'une Agence européenne des données
- Dissocier données personnelles et non personnelles lors de la régulation et auprès des citoyens.

• DEVELOPPER LES ECOSYSTEMES D'INNOVATION

1. Favoriser la coopération entre grands groupes et startups

- Créer un **Forum européen de dimension internationale** pour permettre aux start-ups de faire connaître leurs projets ainsi qu'un **Guichet unique en ligne** avec la même vocation
- Echanger sur les **bonnes pratiques** mises en œuvre dans certains pays pour associer l'agilité des start-ups aux facilités d'accès au marché des grands groupes
- Proposer une **charte de bonnes relations entre grands groupes et start-ups** et mettre à disposition des contrats de partenariats type

2. Faciliter les lieux physiques d'innovation en laissant faire les acteurs

CONFRONTATIONS



- Soutenir la consolidation et la mise en réseau **de pôles d'innovation européens thématiques** rassemblant différents types d'acteurs et favoriser l'échange des bonnes pratiques au niveau européen.
- Promouvoir les échanges et la coopération entre enseignants et entrepreneurs
- Etablir des benchmarks internationaux réguliers des pratiques d'innovation nouvelles
- Renouveler **la culture de l'innovation** au sein des pouvoirs publics européens, nationaux et locaux en soutenant la formation des agents publics



3. Faciliter l'accès au financement

- Développer un véritable Marché Unique des Capitaux (CMU) européen et développer le capital-risque en Europe
- Permettre une **plus grande orientation de l'épargne vers l'innovation**
- Favoriser **la création d'un marché boursier européen** (dans des verticaux d'intérêt stratégiques européens tels que la cybersécurité par exemple)
- **Développer un marché européen pour les sorties d'entreprises** afin de donner confiance aux investisseurs, en favorisant le rachat de start-ups européennes et en encourageant des introductions en Bourse.
- Développer la constitution d'un écosystème d'acteurs compétents à travers **le soutien à des formations** dans ce domaine
- Faciliter **l'accès des start-ups aux fonds du Plan Juncker**

4. Faciliter l'accès à la commande publique pour les PME et les indépendants

- Promouvoir la mise en œuvre d'un **Small Business Act II**

5. Faire place au principe d'innovation dans la réglementation

- Développer un **droit à l'expérimentation européen** en ligne avec le principe d'innovation promu par la Commission Européenne

Contact :

Carole Ulmer, directrice des études, Confrontations Europe

Tel: +33(0)1 43 17 32 90 / GSM: +33(0)6 03 11 84 14

Email: culmer@confrontations.org

Louise Decourcelle, chargée de mission, Confrontations Europe

Tel: +32(0)2 213 62 72 / GSM: +32(0)471 53 23 62

Email: ldecourcelle@confrontations.org

Retrouvez nos actualités et travaux sur notre site: www.confrontations.org